



COVID-19 - 9 Avril 2020

### Kits de lutte contre le COVID-19



Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Dans la continuité de notre mail du 7 avril dernier, nous vous informons que le Ministère du Travail a mis en ligne de nouvelles fiches conseils par type d'activité appelées « **kits de lutte contre le COVID-19** ». Vous les trouverez au travers des liens suivants :

Source site Ministère du Travail au 9 avril 2020

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les>

|  |  |
|--|--|
| Agriculture, élevage et agroalimentaire  | Commerce de détail, restauration, hôtellerie   |
| <a href="#">→ activités agricoles</a><br><a href="#">→ travail saisonnier</a><br><a href="#">→ travail filière cheval</a><br><a href="#">→ travail dans l'élevage</a><br><a href="#">→ travail en abattoir</a> | <a href="#">→ travail en caisse</a><br><a href="#">→ travail dans un commerce de détail</a><br><a href="#">→ travail en boulangerie</a><br><a href="#">→ travail dans la restauration collective ou la vente à emporter</a><br><a href="#">→ travail dans l'hôtellerie – femme et valet de chambre</a> |
| Autres services  |  |
| <a href="#">→ chauffeur livreur</a><br><a href="#">→ agent de sécurité</a><br><a href="#">→ travail dans le dépannage – intervention à domicile</a><br><a href="#">→ plombier – installateur sanitaire</a>     | <a href="#">→ travail dans la blanchisserie industrielle</a><br><a href="#">→ travail dans un garage</a><br><a href="#">→ travail dans la collecte des ordures ménagères</a><br><a href="#">→ travail sur un chantier de jardins espaces verts</a>   |

Nous vous rappelons que **ces fiches sont indispensables pour la bonne mise à jour de votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUER)**. Le Ministère du Travail rappelle que « l'employeur doit concrètement passer en revue les circonstances dans lesquelles les salariés peuvent être exposés au virus ». A cet égard, leur mise en œuvre est indispensable à la bonne marche de l'entreprise.

Certaines précisions ont pu être apportées par les services de santé au travail interentreprises de la région Centre Val de Loire par la mutualisation de leurs ressources et les situations vécues par leurs propres adhérents :

|  |   |
|--|---|
| <a href="#">→ Accueil en foyer d'hébergement des personnes handicapées mentales</a><br><a href="#">→ Commerce de proximité</a><br><a href="#">→ Entreprise d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)</a><br><a href="#">→ Grande Distribution</a> | <a href="#">→ Intervention au domicile des particuliers</a><br><a href="#">→ Pompes funèbres</a><br><a href="#">→ Ripiers</a><br><a href="#">→ Services de Police – Gendarmerie</a><br><a href="#">→ Transports</a> |
|--|---|

Votre médecin du travail se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous conseiller durant cette période d'épidémie. N'hésitez pas à le joindre via son adresse mail professionnelle. Dans le cas où vous ne parviendriez pas à le joindre, n'hésitez pas à contacter notre plateforme médicale et technique de crise au numéro unique

02 47 73 70 80 ou par mail : [covid19@apst37.fr](mailto:covid19@apst37.fr).

**A noter:** Pour toute question d'ordre médical, nous avons créé une nouvelle adresse mail (boîte mail gérée directement par les médecins du travail de la plateforme de crise) : [medcovid19@apst37.fr](mailto:medcovid19@apst37.fr)

Bien sincèrement,

Le pôle relations adhérents APST37  
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski  
37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS  
Mail : [covid19@apst37.fr](mailto:covid19@apst37.fr) | [www.apst37.fr](http://www.apst37.fr)  
Tel : 02 47 73 70 80

Consulter notre site internet [www.apst37.fr](http://www.apst37.fr) régulièrement mise à jour.